



PORTANT ARRETE CONCESSION

Arrêté N° 00384-2023 du 16 novembre 2023

Le Maire de la Commune de La Plaine-des-Palmistes,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 11 avril 2008 portant modification du tarif et de la durée pour les concessions de terrain dans le cimetière communal, laquelle délibération a été transmise au contrôle de la légalité en date du 21 avril 2008.

Vu la demande présentée par Monsieur BOYER Josian, Mickaël

Demeurant au 53, rue Marie Emilienne Maillot – 97 431 LA PLAINE DES PALMISTES

ARRÊTE

Article 1^{er} : Il est accordé au bénéfice de la Famille BOYER Josian, Mickaël et à l'effet d'y fonder la sépulture particulière indiquée, une concession de trente années, située dans le cimetière communal d'une superficie de deux mètres carrés vingt à compter de ce jour.

Article 2 : Cette concession est accordée à titre de : concession nouvelle.

Article 3 : La concession est accordée moyennant le versement de la somme de TROIS CENT CINQUANTE EUROS payable entre les mains de Monsieur le Receveur Municipal.

Article 4 : Un exemplaire du présent arrêté sera adressé au titulaire de la concession et au receveur municipal.

Le Concessionnaire,

Le Maire,

Pour le Maire et par Délégation,
Le Directeur Général des Services,

Steven BAMBA

Johnny PAYET